INITIALES DU MAIRE
5767
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

À une séance ordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Les conseillers :
Monsieur Jean-Claude Cassista
Madame Josée Levasseur
Monsieur Dany Lafontaine
Monsieur Bernard Paquet
Monsieur Jeannot Beaudin
Monsieur Jacques Ferland

Formant quorum sous la présidence du président de la séance.

Madame Nadia Allard, directrice générale, est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot du maire
4. Adoption des procès-verbaux du 2 et 5 octobre 2017
5. Adoption de la correspondance d'octobre 2017
6. Adoption des bordereaux de chèques #17-09 et #17-10 et la liste des transferts budgétaires
7. Engagement des dépenses et autorisation de paiement
8. Rapport du processus électoral – Scrutin du 5 novembre 2017
9. Adoption du règlement 480-2017 (Usages divers)
10. Adoption du règlement 486-2017 (Réserve financière pour les dépenses reliées au réseau d'aqueduc du centre du village)
11. Adoption du règlement 487-2017 (Réserve financière pour les dépenses reliées au réseau d'aqueduc et d'égout du Parc Langlois)
12. Autorisation de signatures dans les différents comptes bancaires
13. Adhésion à un contrat d'assurance collective
14. Adoption du budget 2018 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
15. Demande de lumière de rue au 642 rue Granier
16. Engagement de monsieur Yvan Thibeault à titre de remplacement à la bibliothèque municipale
17. Mandat à Mallette – Embauche temporaire d'un directeur-préventionniste
18. Mandat à madame Kim Bélanger, huissière – Dossier numéro 344310 11 20170629 G
19. Affaires nouvelles
20. Fermeture des affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

RÉS : 2017-11-218 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour présenté par la directrice générale :

EN ajoutant au point :

a) Mandat à Englobe – Essais laboratoire:

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5768
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-218 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EN reportant le point suivant :

8. Rapport du processus électoral – Scrutin du 5 novembre 2017

EN laissant les affaires nouvelles ouvertes.

MOT DU MAIRE

Monsieur Normand Morin, maire présente son mot pour le mois de novembre 2017.

Les sujets suivants sont apportés :

- Période électorale terminée, il faut travailler ensemble ;
- Dossier de la mise aux normes des parcs de maisons mobiles Langlois et Murray ;
- Dossier du prolongement du réseau d'aqueduc ;
- Lumières Del sur la rue des Champs ;
- Problème de pannes de courant et communication avec Hydro-Québec.

RÉS : 2017-11-219 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 5 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les procès-verbaux du 2 et 5 octobre 2017, tels que déposés par la directrice générale.

RÉS : 2017-11-220 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE D'OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le bordereau de correspondance d'octobre 2017 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

INITIALES DU MAIRE
5769
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-221 ADOPTION DU BORDEREAU DE CHÈQUES #17-09 ET #17-10 AINSI QUE LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE des certificats de disponibilité de fonds ont été émis par la directrice générale relativement aux bordereaux de chèques numéro 17-09 totalisant **439 284,12 $** et numéro 17-10 totalisant **362 968,99 $;**

CONSIDÉRANT QU'aucune la liste de transferts budgétaires n'est à déposer.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt des bordereaux de chèques numéro 17-09 du mois de septembre 2017 et numéro 17-10 du mois d'octobre 2017.

RÉS : 2017-11-222 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire l'engagement des dépenses suivantes :

NOM	DESCRIPTION	# SOUMI.	MONTANT
L'Arsenal	Bunker pour le service incendie	SOUM038292	*1 569,41 $

D'AUTORISER la directrice générale à faire le paiement pour les factures suivantes :

NOM	DESCRIPTION	NUMÉRO FACTURE	MONTANT
Nadia Allard	Frais de déplacement (octobre)		27,00 $
Commission scolaire de l'Estuaire	Protocole d'entente gymnase et autres locaux (2016-2017)	791-01173	3 506,64 $
Commission scolaire de l'Estuaire	Protocole d'entente bibliothèque municipale	791-01177	5 974,88 $
Commission scolaire de l'Estuaire	Protocole d'entente pour le financement	791-01174	32 164,90 $

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5770
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-222 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (suite)

Entreprises Jacques Dufour et fils inc.	Fourniture, transport et pose d'asphalte pour le recouvrement de la patinoire au 255 Granier	52595	23 627,36 $
Josée Gagnon	Frais de déplacement (septembre)		116,16 $
$H2_O$ Innovation	Location du 21 octobre au 20 novembre 2017	94505	6 467,34 $
Groupe-conseil TDA	Honoraires professionnels du 18 juin au 26 août 2017 – dossier Rolodune	38558	8 994,67 $
Groupe-conseil TDA	Honoraires professionnels du 18 juin au 23 septembre – dossier prolongement du réseau d'aqueduc	38615	14 141,93 $
$H2_O$ Innovation	Achat de 7 membranes pour l'usine	94609	6 356,40 $
Signalisation Inter-Lignes	Ligne d'arrêt, max 50km, passage piétons, ligne jaune et ligne blanche	30221	7 574,42 $
Cynthia Desjardins	Repas formation élections à Sept-Iles		26,00 $
Normand Morin	Remboursement des frais de congrès (chambre, déplacement et repas pour 3 personnes)		2 591,75 $
Josée Gagnon	Frais de déplacement pour octobre		81,45 $
Josée Gagnon	Frais de déplacement et repas pour congrès loisirs à Drummondville		566,06 $

*Cette dépense sera financée par le fonds de roulement ou le fonds général.

RÉS : 2017-11-223 ADOPTION DU RÈGLEMENT 480-2017 (USAGES DIVERS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter certaines normes pour l'exercice d'un usage complémentaire de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire permettre la garde de certaines espèces de volailles à des fins personnelles dans les zones à vocation dominante résidentielle à l'exception des zones H31, H32 et H33;

INITIALES DU MAIRE
5771
INITIALES DU SEC.-TRÉS

RÉS : 2017-11-223 ADOPTION DU RÈGLEMENT 480-2017 (USAGES DIVERS) (suite)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de prévoir les différentes conditions d'exercice de cet usage ainsi que les normes relatives à la construction et à l'implantation d'un poulailler pour la garde de poules ou de cailles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire permettre l'usage Hb « *Habitation unifamiliale jumelée et bifamiliale isolée* » dans les zones H28 et H29;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire également que l'occupation mixte des bâtiments principaux soit autorisée pour les usages de la classe Ha et Hb;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Lebel tenue le 13 mars 2017.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement 480-2017 modifiant le règlement 461-2015 concernant les usages divers soit adopté.

RÉS : 2017-11-224 ADOPTION DU RÈGLEMENT 486-2017 (RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU D'AQUEDUC DU CENTRE DU VILLAGE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de Pointe-Lebel de créer une réserve financière pour limiter les coûts de la taxation de service pour les dépenses reliées au réseau d'aqueduc du centre du village et ainsi d'éviter l'augmentation de la compensation aux propriétaires d'immeubles desservis par ce réseau lorsque des dépenses devront être faites;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'éviter une augmentation importante de la taxation de service l'année où ces travaux seront réalisés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2017 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5772
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-224 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 486-2017 (RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU D'AQUEDUC DU CENTRE DU VILLAGE) (suite)**

IL EST PROPOSÉ PAR
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 486-2017 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses reliées au réseau d'aqueduc du centre du village soit et est adopté.

RÉS : 2017-11-225 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 487-2017 (RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU PARC LANGLOIS)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de Pointe-Lebel de créer une réserve financière pour limiter les coûts de la taxation de service pour les dépenses reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout du parc Langlois et ainsi d'éviter l'augmentation de la compensation aux propriétaires d'immeubles desservis par ces réseaux lorsque des dépenses devront être faites;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'éviter une augmentation importante de la taxation de service l'année où ces travaux seront réalisés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2017 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 487-2017 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses reliées au réseau d'aqueduc et d'égout pour le parc Langlois soit et est adopté.

RÉS : 2017-11-226 **AUTORISATION DE SIGNATURES DANS LES DIFFÉRENTS COMPTES BANCAIRES**

CONSIDÉRANT les changements au conseil municipal, suite aux élections du 5 novembre 2017, des modifications quant aux signataires pour le compte bancaire de la municipalité doivent être apportées.

INITIALES DU MAIRE
5773
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-226 AUTORISATION DE SIGNATURES DANS LES DIFFÉRENTS COMPTES BANCAIRES (suite)

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur Normand Morin, maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-Lebel tous les chèques et autre document.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de monsieur Normand Morin, ou du maire suppléant, les conseillers ci-après nommés sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-Lebel tous les chèques et autre document sur approbation écrite du maire.

Monsieur Jean-Claude Cassista
Madame Josée Levasseur
Monsieur Dany Lafontaine
Monsieur Bernard Paquet
Monsieur Jeannot Beaudin
Monsieur Jacques Ferland

RÉS : 2017-11-227 ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Pointe-Lebel désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Josée Levasseur et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5774
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-227 ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVE (suite)

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

RÉS : 2017-11-228 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT QUE la Régie des gestions des matières résiduelles de Manicouagan a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires présentent des revenus totalisant 5 920 000 $ et des dépenses de 5 920 000 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Bernard Paquet et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires 2018 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

QUE la contribution de la Municipalité de Pointe-Lebel, pour l'année 2018, est de 204 673,44 $.

RÉS : 2017-11-229 DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE AU 642 RUE GRANIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel a reçu une demande d'installation de lumière de rue pour le 642 de la rue Granier ;

CONSIDÉRANT QUE le but, d'une installation d'une lumière, est d'assurer la sécurité routière uniquement et non l'éclairage des propriétés;

INITIALES DU MAIRE
5775
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-229 DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE AU 642 RUE GRANIER (suite)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Legeay, directeur aux travaux publics, ne recommande pas l'installation d'une nouvelle lumière de rue étant donné que le poteau où la lumière pourrait être installée se trouve trop loin de la chaussée et au milieu d'arbres.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel accepte la recommandation de monsieur Sébastien Legeay, directeur aux travaux publics, de ne pas procéder à une nouvelle installation de lumière de rue au 642 de la rue Granier.

RÉS : 2017-11-230 ENGAGEMENT DE MONSIEUR YVAN THIBEAULT À TITRE DE REMPLAÇANT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Therrien, bibliothécaire est en arrêt de travail pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Therrien pour la durée de son congé;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande l'embauche de monsieur Yvan Thibeault, bénévole à la bibliothèque qui possède de l'expérience à la bibliothèque municipale.

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Josée Levasseur et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel entérine l'engagement de monsieur Yvan Thibeault pour travailler à la bibliothèque municipale, en remplacement de madame Lise Therrien durant son congé de maladie. Monsieur Thibeault travaillera à raison de huit (8) heures semaine, soit les heures d'ouverture et il aura le statut d'employé remplaçant.

QUE les termes et conditions de la convention collective en vigueur s'applique et que la rémunération versée à monsieur Thibeault soit à l'échelon 1, classe 1.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5776
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-231 **MANDAT À MALLETTE – EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN DIRECTEUR-PRÉVENTIONNISTE**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur la Sécurité incendie, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC de Manicouagan, en liaison avec ses municipalités membres, a établi un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des huit (8) municipalités membres de la MRC visées par le Schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE dans l'organisation des services de sécurité incendie, il est prévu de procéder à l'embauche d'un directeur de sécurité incendie commun pour les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel ayant la formation nécessaire en prévention (référence : article 11 du plan de mise en œuvre);

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur-préventionniste en sécurité incendie, intervenue le 5 février 2013 entre les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire actuel du poste de directeur-préventionniste en sécurité incendie est actuellement en congé prolongé pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un directeur-préventionniste en sécurité incendie pour assurer l'intérim à ce poste, d'une part pour respecter nos obligations en regard du SCRSI de la MRC Manicouagan, et d'autre part pour assister nos mandataires dans la réalisation de l'étude d'opportunité de regroupement de nos services incendies;

CONSIDÉRANT QU'afin de nous assister dans le processus de recrutement, nous avons requis de Mallette (S.E.N.C.R.L.) une offre de services professionnels en recrutement de personnel, qui se chiffre à un montant budgétaire de 5 000$;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat issu d'un regroupement des quatre municipalités parties à l'entente précitée, d'une valeur totale inférieure à 25 000$, et peut donc être conclu de gré à gré par la municipalité mandataire;

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Pointe-Lebel (mandant) mandate la municipalité de Chute-aux-Outardes (mandataire) pour conclure, administrer et réaliser un contrat de services professionnels avec Mallette (S.E.N.C.R.L.), visant l'accompagnement en recrutement de personnel pour le poste de directeur-préventionniste en sécurité incendie découlant de l'entente intermunicipale précitée;

INITIALES DU MAIRE
5777
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2017-11-231 MANDAT À MALLETTE – EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN DIRECTEUR-PRÉVENTIONNISTE (suite)

QUE les frais reliés à la présente résolution soient partagés selon les dispositions de l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur-préventionniste en sécurité incendie, et plus particulièrement son article 7;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la municipalité mandataire.

RÉS : 2017-11-232 MANDAT À MADAME KIM BÉLANGER, HUISSIÈRE – DOSSIER NUMÉRO 344310 11 20170629 G

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Bernard Paquet et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE mandater madame Kim Bélanger, huissière, à procéder dans le dossier numéro 344310 11 20170629 G et ce, suite à une décision rendue par la Régie du Loyer le 2 octobre 2017.

RÉS : 2017-11-233 MANDAT À ENGLOBE – ESSAIS LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sont présentement en cours ;

CONSIDÉRANT QUE des tests de laboratoires doivent être réalisés dans le cadre du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe a fait parvenir une offre de service pour ces tests, au coût de 7 388,00 $, plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Englobe pour les essais laboratoires dans le cadre du prolongement du réseau d'aqueduc.

RÉS : 2017-11-234 FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE fermer les affaires nouvelles.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5778
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens dans la salle à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires.

Il est surtout question :

- Avant de procéder à la période de question, monsieur Morin informe les gens dans la salle, que les séances du conseil seront bientôt sur le Site Internet;
- Dossier érosion des berges, plus particulièrement la rue Chouinard;
- Dossier du pH du réseau d'aqueduc dans le centre du village;-
- Information demandée pour le règlement 480-2017 (usages divers).

RÉS : 2017-11-235 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE séance soit et est levée à 20h55.

Normand Morin,
Maire

Nadia Allard,
Directrice générale